



Mémoire

Présenté au Conseil de la radiodiffusion
et des télécommunications canadiennes
dans le cadre du renouvellement
des licences de la Société Radio-Canada

Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 18 février 2020

1. La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse remercie le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour cette invitation à livrer ses réflexions dans le cadre du renouvellement des licences de la Société Radio-Canada.
2. Incorporée le 14 octobre 1968, La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (ci-après la Fédération acadienne) a été créée dans le but de promouvoir l'épanouissement et le développement global de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse.
3. La Fédération acadienne regroupe 28 organismes régionaux, sectoriels et clientèles désireux d'œuvrer à l'avancement de la mission de la Fédération acadienne.
4. La Fédération acadienne accomplit sa mission en agissant comme porte-parole principal de la population acadienne de la Nouvelle-Écosse ; en facilitant la concertation et le partenariat de l'ensemble des organismes œuvrant au sein de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse tout en respectant le mandat de chaque organisme ; en offrant des services et des programmes répondant aux besoins de ses membres ; et en appuyant ses membres dans le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse.
5. La Société Radio-Canada (SRC) est au cœur du dossier des communications de la Fédération acadienne. Les Acadiens de notre province sont en effet très conscients de l'importance du diffuseur public dans leur vie : ils savent qu'aucun diffuseur privé ne serait prêt à effectuer les immobilisations nécessaires pour desservir les régions éloignées, pour diffuser radio, télévision et pour maintenir une présence web sur des territoires où les cotes d'écoute ne pèsent pas lourd.
6. Pour la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse, la SRC est la seule en mesure d'offrir de tels services de qualité en français, conformément à son mandat qui est, notamment :
 - a. De refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions ;
 - b. De contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales.
7. En dépit de cette importance reconnue par les Acadiens de notre province, il n'en demeure pas moins que notre communauté est très loin d'être satisfaite des services de la SRC, en particulier pour ce qui est de la couverture relative à la Nouvelle-Écosse.
8. Cette insatisfaction a d'ailleurs été notée à de nombreuses reprises par la

Fédération acadienne et ce, dès 1968 – il y plus de 50 ans -, en particulier par le biais de correspondances, de présentations ou de mémoires présentés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications acadiennes, au Comité sénatorial permanent sur les langues officielles, au Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles ou au Comité sénatorial permanent des transports et des communications. En dépit de ces appels maintes fois répétés, force est de constater que bien peu de choses ont changé.

L'Acadie de la Nouvelle-Écosse dans les émissions et le contenu web produits à partir de Montréal

9. En 2007 et en 2009, la Société nationale de l'Acadie a rendu publiques des études sur la présence des régions au réseau national (radio et télévision). Ces études indiquaient clairement que les nouvelles, les intervenants, les experts, les commentateurs politiques et les sujets traités reflétaient très majoritairement la réalité montréalaise.
10. Pis encore, en décembre 2012, le vice-président principal des services français de Radio-Canada, monsieur Louis Lalande, affirmait au CRTC qu'il n'était aucunement question qu'on dépasse 15 pourcent de couverture de nouvelles régionales lors des journaux télévisés sur le plan national. Avec une position aussi ferme, il apparaissait clair qu'une nouvelle d'envergure dans notre région n'obtiendrait pas la couverture méritée.
11. D'ailleurs, dans son livre intitulé *Le nombrilisme québécois* publié en 2014 aux Éditions de la Francophonie, la journaliste d'origine québécoise Marjorie Pednault dresse de nombreux exemples de nouvelles d'intérêt national n'ayant reçu qu'un traitement minimal parce que cette nouvelle ne provenait pas du Québec. Nous retenons, entre autres, le vote de non-confiance à l'endroit du Premier ministre Lord du Nouveau-Brunswick qui s'était mérité une image et un texte de deux lignes en fin de bulletin.
12. Les constats effectués en 2007, en 2009, en 2012 et en 2014 et dans les nombreuses études menées au cours des années par la Fédération acadienne sont malheureusement toujours réels en 2020. À preuve : dans l'édition web du mercredi 12 février 2020, sur la page intitulée *À la une*, deux des manchettes principales de Radio-Canada font état de trains du CN bloqués en soutien aux Wet'suwet'en ; une de la crise du coronavirus en Chine ; une de Bernie Sanders qui remporte le New Hampshire et une manchette porte sur les recommandations de la CAQ relatives à l'utilisation de pesticides et de profilage racial. Par ailleurs, la manchette économique porte sur une intervention de l'Institut du Québec et la manchette de société porte sur la mémoire d'Aurore, l'enfant martyr, 100 ans plus tard. Aucune nouvelle, tant dans le choix de la rédaction, que des vidéos ou sur le plan international, de l'économie, de la politique ou de la justice et faits

divers ne porte sur les Francophones en milieu minoritaire. En fait, sur cette page, pour un total 39 titres, 14 portent sur le Québec, incluant toutes les nouvelles politiques.

13. Une analyse effectuée par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse en collaboration avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada permet de faire le même constat pour ce qui est de *Rad*, le laboratoire de journalisme de Radio-Canada. Bien qu'on y affirme que « les enjeux de société et l'actualité, ça concerne tout le monde », la majorité du site - qui aurait bien besoin d'être mis à jour de façon plus régulière – traite de nouvelles du Québec. La seule exception : le dossier *Francophonie* qui présente une série de cinq reportages en collaboration avec des collègues des autres stations régionales. Ces reportages datent de mars 2019 – le mois de la Francophonie - et rien n'a été ajouté dans le dossier Francophonie depuis. On pourrait en conclure que la Francophonie du Canada se limite à un mois par année.
14. Par ailleurs, il est très rare qu'un expert de l'Acadie – et encore moins de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse - soit invité dans le cadre d'émissions d'affaires publiques pour commenter et apporter un point de vue différent et ce, même lorsque cette nouvelle porte sur une région francophone de l'extérieur du Québec. Il en va de même pour les émissions de variétés où des artistes québécois – parfois de parfaits inconnus - sont invités dans le cadre de plusieurs émissions au cours de la même semaine tandis que les artistes acadiens doivent pratiquement devenir incontournables avant de bénéficier d'une certaine attention.
15. Une analyse effectuée à partir des pages web des émissions les plus écoutées et regardées de la SRC en 2019, à savoir *Tout le monde en parle* et *La facture*, pour la télévision, et *À la semaine prochaine*, *L'autre midi à la table d'à côté* et *Faut pas croire tout ce qu'on dit*, pour la radio, nous permettent de confirmer ces affirmations.
16. En effectuant l'analyse des quelques 20 derniers épisodes pour chacune de ces émissions, voici les constats que nous en tirons :
 - a. Sur les 15 épisodes de *Tout le monde en parle*, on a invité un seul groupe de Francophones en situation minoritaire et ce, en réaction à la polémique suscitée par le documentaire de Denise Bombardier.
 - b. *À la semaine prochaine* ne présente aucun personnage issu des communautés francophones en situation minoritaire. Par contre, sur les 20 derniers épisodes on fera intervenir Denise Bombardier à deux reprises : la première en compagnie de Claude Poirier pour commenter son documentaire sur les Francophones du pays ; la seconde en compagnie de Doug Ford pour commenter la crise en Ontario.

- c. Aucun des vingt derniers épisodes de l'émission *L'autre midi à la table d'à côté* ne présente des personnalités issues de la communauté francophone en milieu minoritaire. Par contre, Denise Bombardier y est. Quand on sait à quel point ses interventions polémistes sur les Francophones en milieu minoritaire ont suscité un tollé dans nos communautés, on se demande s'il ne s'agit pas de rajouter du sel sur la plaie.
 - d. À *Faut pas croire tout ce qu'on dit*, au cours des 20 derniers épisodes, six sujets portent sur le Québec, quatre sujets sont d'ordre international, 12 nouvelles sont du Canada. Le panel d'experts de moins de 30 ans, créé pour commenter les enjeux importants lors des élections fédérales, ne compte aucun Francophone issu des communautés en situation minoritaire.
 - e. Nous décernons une mention honorable à l'émission *La facture*, puisque sur les 21 derniers épisodes, six portaient sur un enjeu exclusivement québécois et six présentaient une situation vécue par des Francophones en milieu minoritaire.
17. En fait, il semble que les animateurs, les recherchistes, les réalisateurs et autres artisans considèrent Radio-Canada comme une station régionale pour les Francophones du Québec bien plus que comme un réseau véritablement national.
18. Ces observations sont corroborées par le fait que des événements d'envergure nationale ou internationale ne sont commentés qu'à partir de Montréal, avec des experts québécois. Ainsi, les Québécois sont privés d'une meilleure connaissance et d'une appréciation de la réalité des Acadiens de la Nouvelle-Écosse alors que nous sommes convaincus qu'une couverture élargie serait appréciée par les utilisateurs de cette province.
19. Cette absence de l'Acadie et des enjeux acadiens a des effets bien concrets et nous permet d'affirmer que Radio-Canada ne respecte pas son mandat de contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales.
20. En effet, dans son mémoire intitulé *Donner à l'Acadie la place qui lui revient*, la Société nationale de l'Acadie fait état d'un sondage récent effectué par la firme de sondage Léger mené en décembre 2019 auprès de 1010 Québécois et Québécoises âgés de 18 ans et plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais sur leur connaissance de la culture acadienne. La moyenne de ce sondage, somme toute assez rudimentaire, est de quatre bonnes réponses sur dix. Si les Québécoises et les Québécois connaissent très peu l'Acadie, sa culture et ses enjeux, il est permis d'affirmer qu'ils connaissent encore moins la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse et ce n'est pas en voyant ou en entendant uniquement des Québécois à l'antenne que la situation s'améliorera.

L'Acadie de la Nouvelle-Écosse en Atlantique

21. Du côté Radio-Canada Acadie, la Fédération acadienne déplore également le traitement préférentiel accordé au Nouveau-Brunswick par rapport à la Nouvelle-Écosse et aux autres provinces de l'Atlantique.
22. À titre d'exemple, toujours dans le cadre d'une analyse effectuée par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse en collaboration avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, nous nous sommes penchés sur le contenu de deux émissions produites à partir de Moncton entre le 27 et le 31 janvier 2020, à savoir le *Téléjournal Acadie* et *Ici le Midi*. Voici les constats que nous en tirons :
 - a. Au cours de la semaine, 60 sujets ont été traités dans le volet Actualités du *Téléjournal Acadie*. De ce nombre, six sujets portaient sur la Nouvelle-Écosse - dont un sujet traité à deux reprises dans la même semaine - alors que 34 nouvelles provenaient du Nouveau-Brunswick, onze couvraient la scène internationale, quatre portaient sur le Québec, quatre des autres provinces de l'Atlantique et trois provenaient d'Ottawa. À noter que lors d'une nouvelle en particulier – celle des exportations de homard annulées en Nouvelle-Écosse – l'entrevue a été menée avec le PDG d'une entreprise d'exportation de Dieppe, au Nouveau-Brunswick, alors qu'il existe de nombreux experts francophones dans le domaine en Nouvelle-Écosse.
 - b. Pour ce qui est de l'émission *Ici le Midi*, sur les 19 sujets traités en profondeur dans le cadre de l'émission, six portaient sur la Nouvelle-Écosse, six sur le Nouveau-Brunswick, quatre provenaient des autres provinces atlantiques, alors deux sujets étaient d'ordre national et un sujet d'ordre international. À noter que des six nouvelles de la Nouvelle-Écosse, deux ont été traitées à deux reprises, ce qui équivaut en réalité à quatre sujets traités.
23. De façon plus générale, pour ce qui est des émissions de télévision ou de radio produites en Acadie, nous notons qu'aucun journaliste ou lecteur de nouvelles ne provient de la Nouvelle-Écosse.
24. Par ailleurs, la SRC ne produit que deux émissions régionales radiophoniques en provenance de la Nouvelle-Écosse, à savoir le *Réveil Nouvelle-Écosse*, du lundi au vendredi de 6 h à 9 h, et *Ça se passe ici*, les samedis de 11h à 12 h. Encore une fois, l'Acadie de la Nouvelle-Écosse se trouve nettement désavantagée en comparaison avec Moncton et Montréal. À titre d'exemple, la grille horaire radio fait état d'environ 40 émissions produites à partir de Montréal, de cinq émissions

produites à partir du Nouveau-Brunswick tandis que la Nouvelle-Écosse ne dispose que de deux émissions produites à partir de Halifax. À noter que quatre des cinq émissions produites au Nouveau-Brunswick sont diffusées en Atlantique et qu'aucune des émissions produites au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse n'est diffusée sur l'ensemble du réseau, ce qui contribue encore une fois, au manque de visibilité de notre communauté acadienne.

25. Pour ce qui est de la télévision, aucune émission télé n'est produite à partir de Halifax. *Le Téléjournal Acadie* et *5 Degrés* sont produits à partir de Moncton et diffusés en Atlantique.

La Société Radio-Canada et le respect de son mandat

26. À la lumière des constats présentés dans les paragraphes qui précèdent, il nous paraît évident que la SRC ne respecte pas son mandat :

- a. De refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions ;
- b. De contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales.

27. En fait, les Acadiens de la Nouvelle-Écosse ne se reconnaissent pas du tout dans le produit radio-canadien : ils ne se voient pas, ils ne s'entendent pas et ils ne se lisent pas. Et si les Acadiens de la Nouvelle-Écosse ne se reconnaissent pas, il est facile d'en conclure que les Francophones du pays, qu'ils soient en situation minoritaire ou majoritaire, ne les connaissent pas non plus.

28. En somme, la SRC contribue non seulement à une méconnaissance de la réalité et des enjeux de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse dans notre pays, elle renforce également la perception que le Québec est la seule province canadienne où l'on parle français, où on peut trouver des experts et où les enjeux de société sont importants.

29. Pour les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, cette absence de visibilité contribue à accroître le sentiment d'insécurité linguistique voire l'assimilation de notre communauté.

30. En effet, au printemps et à l'automne 2019, la Fédération acadienne a mené une vaste consultation provinciale sur l'insécurité linguistique. Voici ce que nous ont dit les quelque 200 participants à cette consultation :

- a. Tous ont vécu une insécurité linguistique
- b. Cette sécurité linguistique se définit par la peur, l'inconfort ou la réticence à l'exprimer en français
- c. Une des raisons de cette insécurité linguistique, c'est le complexe d'infériorité, le sentiment de ne pas se sentir adéquat en français
- d. Le manque de connaissance de l'existence de la communauté acadienne

- e. Il faut exercer de la pression sur Radio-Canada pour augmenter notre visibilité régionale
 - f. Il faut faire connaître les espaces francophones existants
 - g. Il faut créer du contenu local pour se reconnaître dans les médias
 - h. Il faut faire la promotion des artistes qui se produisent en français
31. Étant donné ces observations qui proviennent des membres de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse, la question que la Fédération acadienne doit se poser est la suivante : devons-nous encourager un plus grand nombre de membres de notre communauté à syntoniser Radio-Canada au risque de contribuer davantage à leur insécurité linguistique ?
32. Nous comprenons qu'en raison des restrictions budgétaires passées, la SRC se voit obligée de confier la production d'émissions à des compagnies privées. Cependant, il nous semble que cette dévolution des pouvoirs devrait se faire dans le respect du mandat de la SRC et de la diversité régionale du pays, nonobstant les cotes d'écoutes et des revenus publicitaires. La Fédération acadienne appuie donc les recommandations du rapport Yale, en particulier la recommandation qui a pour but d'« assurer la création de contenu par et pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et en garantir l'accès ».
33. En conclusion, en dépit de la qualité de la production de la SRC, il n'en demeure pas moins que, pour la communauté acadienne que nous représentons, la société de la Couronne pourrait mieux s'acquitter de son mandat de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, tout en répondant aux besoins particuliers des régions.
34. Au cours des années, la Fédération acadienne a présenté de nombreux mémoires, tant devant le CRTC que devant divers comités sénatoriaux ou de la Chambre des communes, décrivant chaque fois le manque de couverture par la SRC de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse sur le plan national. Jusqu'à présent, ces récriminations sont restées lettre morte.

Recommandations

35. Selon le paragraphe 24 (2) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la Fédération acadienne comprend que les licences attribuées à la Société ne peuvent être suspendues ou révoquées.
36. Bien que la Fédération acadienne apprécie l'importance du maintien d'une société de la Couronne comme la SRC, elle se sent lésée par ce paragraphe de la *Loi* puisqu'aucune sanction ne peut être imposée contre la SRC advenant qu'elle ne respecte ni son mandat ni l'esprit de la *Loi*.
37. En ce sens, la Fédération acadienne fait sienne la position de la Fédération des

communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) puisqu'elle appuie **avec réserves** la demande de renouvellement des licences de CBC/Radio-Canada. Tout comme la FCFA, le soutien de la Fédération acadienne à la SRC n'est plus inconditionnel. Radio-Canada doit procéder à des changements de culture importants et se comporter comme un diffuseur réellement pancanadien.

38.À défaut d'une suspension ou d'une révocation des licences de la SRC, la Fédération acadienne demande au Conseil d'émettre une ordonnance, en vertu de l'article 12(2) de la *Loi*, pour forcer la SRC à respecter son mandat et faire rapport, de façon annuelle, des progrès effectués en collaboration avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, dans le but d'accroître la visibilité de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse dans ses émissions à la télévision, à la radio et la production du contenu sur le web.

39.Tout comme la FCFA, la Fédération acadienne demande que les émissions et contenus de nature nationale de Radio-Canada comportent au moins 15 % de contenus provenant des provinces et territoires autres que le Québec.

40.La Fédération acadienne appuie également la demande de la FCFA qu'au moins 8 % des dépenses en émissions canadiennes de société de production indépendante soient consacrés à des sociétés de production indépendante hors-Montréal, et au moins 60 % de ce 8 % à des sociétés de production indépendante hors-Québec.

41.Enfin, tout comme la Société nationale de l'Acadie, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse souhaite comparaître dans le cadre des audiences publiques sur le renouvellement des licences de la Société Radio-Canada.

42. Nous vous remercions de votre attention.